

Conjoint-e-s non communautaires - discriminations toujours!

Incroyable mais vrai: une Américaine ou une Cubaine mariée à un Luxembourgeois n'a pas le droit actuellement de travailler au Luxembourg, alors que si elle était mariée à un Français ou un Allemand, elle l'aurait. Cette discrimination en faveur - une fois n'est pas coutume - des couples étrangers est la conséquence de l'entêtement du ministère du travail à appliquer la loi de la manière la plus restrictive possible, combinée aux obligations faites au Luxembourg par le droit européen. En effet, en juin 2001, un jugement avait confirmé que le règlement communautaire sur la libre circulation de 1968 obligeait le Grand-Duché à donner plein accès au marché de l'emploi aux conjoint-e-s, même non-communautaires, de citoyen-ne-s européen-ne-s travaillant au Luxembourg.

Depuis, le ministère applique cette règle, mais continue à refuser l'autorisation de travailler aux conjoint-e-s non-communautaires des Luxembourgeois-es. Il applique stupidement la fameuse "préférence communautaire", excluant les non-communautaires de tout emploi pour lequel il y a des candidat-e-s communautaires. Quant au droit européen, le ministère avance que les conjoint-e-s de Luxembourgeois-es ne se trouvent pas en situation de "libre circulation", une interprétation confirmée par la jurisprudence européenne. Récemment le tribunal administratif a été saisi d'un recours contre un tel refus d'autorisation. L'argument que cette discrimination violerait aussi bien le principe de l'égalité devant la loi que des droits fondamentaux a conduit le tribunal à soumettre le problème à la Cour constitutionnelle. Le jugement de juin 2001 avait mis fin "à une interprétation abusive des autorités luxembourgeoises pendant plus de 30 ans", écrit l'ASTI dans un communiqué. L'organisation dit attendre avec impatience que la justice se prononce sur les discriminations subsistantes.

Wohin fliegt das Blech?

Was passiert mit den alten Coladosen? Camille Gira, Abgeordneter der Grünen, wollte dies unlängst vom Umweltminister wissen. Seine parlamentarische Anfrage richtete er ebenfalls an die Erziehungsministerin. Grund dafür war ein offener Brief, in dem Déi Jonk Gréng darauf aufmerksam machten, dass der Getränkehersteller Coca Cola und die Recyclingfirma Valorlux unverhohlen bei Schuldirektionen Werbung für die "umweltfreundliche" Dose machten.

Wo genau das Blech hinkommt, nachdem es in den dafür aufgestellten Container oder in die blaue Valorluxtüte flog, vermochte das Umweltministerium in seiner Antwort an Gira nicht darzulegen. Allerdings scheinen die Chancen für eine Wiederverwertung der Dose mancherorts nicht allzu gut zu sein. In den SIDEC-Gemeinden etwa kommen auf 88.247 EinwohnerInnen gerade einmal zwei Container. Zahlen darüber, wie viele Getränke in Luxemburg aus Mehrweg-, wieviel aus Einwegverpackungen konsumiert werden, gibt es laut Umweltministerium nicht. Für nähere Infos verweist das Ministerium auf den Internetauftritt der Administration de l'Environnement (www.aev.etat.lu). Wer dort tatsächlich mehr über das Los der Dosen erfahren will, sollte viel Zeit für eine mühsame Recherche mitbringen.

Migrances no 20: le Luxembourg

La revue française sur l'histoire des migrations vient de sortir un numéro consacré au Grand-Duché: "Luxembourg: Histoires croisées des Migrations" (Commandes: 0033 1 49 28 57 75). Les contributions traitent aussi bien de l'émigration - vers la France et l'Argentine - que de l'immigration - une vue générale et un article sur les agriculteurs néerlandais. Dans la préface, l'historienne luxembourgeoise Antoinette Reuter regrette que les études sur la migration soient trop rarement l'oeuvre d'historien-ne-s, et se plaint des conditions dans lesquelles doit s'effectuer le travail scientifique au Luxembourg. Enfin elle souligne l'importance de revoir l'histoire nationale telle qu'elle est enseignée et de prendre conscience du rôle fondamental que les migrations et les métissages y ont joué.

REKONVERSION DER INDUSTRIEBRACHEN

... aber bitte demokratisch!

Die Grünen sind mit der Entwicklung des Industriebrachen-Dossiers eher zufrieden. Doch sie warnen vor Demokratiedefiziten und machen Verbesserungsvorschläge.

(wx) - Sie hätten beim historischen Kraftakt einer sinnvollen Rekonversion der ehemaligen Industriegebiete der Hüttenindustrie eine tragende Rolle gespielt, behaupteten "Déi Gréng" auf einer Pressekonferenz am Freitag, 17. Mai. Eine beeindruckende Liste von kommunalen und nationalen Initiativen seit 1995 sollte dies belegen.

Allerdings war es seit zwei Jahren im grünen Brachen-Camp recht ruhig geworden. Das mag daran liegen, dass die ehemalige Protestpartei mittlerweile in den beiden, vom Vorzeigeprojekt Belval-West betroffenen Gemeinden Esch und Sanem an der kommunalen Verantwortung beteiligt ist. Die beiden Schöffen Felix Braz und Robert Rings zeigten sich denn auch überwiegend zufrieden mit der bisherigen Zusammenarbeit mit Regierung und Agora. Wichtige grüne Anliegen, vor allem im Verkehrsreich, konnten vorangebracht werden.

Auch der in der traditionellen Oppositionsrolle verbliebene Süd-Abgeordnete Robert Garcia bewertete die Bilanz der letzten zwei Jahre eher positiv. Die Beteiligung der Gemeinden und der Zivilgesellschaft am Projekt Belval sei bis dato vorbildlich verlaufen. Doch mit dem Gesetzesprojekt über die öffentlichen Investitionen auf Belval könne eine bedrohliche Abkehr von Dialog und Transparenz in die Wege geleitet werden. Die Aufga-

ben des künftigen "Etablissement public Belval" sind gigantisch: nicht weniger als eine Milliarde Euro soll hier investiert werden: in die künftige Uni Luxemburg, in Sekundarschulen, Forschungsinstitute, Kulturbauten.

Was die Grünen kritisieren ist, dass laut dem vorliegenden Gesetzesprojekt der Verwaltungsrat des Bauträgers aus 13 MinisterialbeamtenInnen und zwei von den Gemeinden entsandten BeobachterInnen zusammengesetzt sein soll - auch dem Staatsrat erscheint dies reichlich realitätsfern. Zwar sei man zum Glück nicht voll auf der Schiene "Kirchberg", so die Grünen, doch eine technokratische Ausrichtung sei vorprogrammiert. Einem schwachen Verwaltungsrat - Vorsitzender soll Fernand Pesch, der "Mister Kirchberg", werden - riskiere ein Management der Macher - Alex Fixemer von der Bautenverwaltung ist hier erster Kandidat - gegenüber zu stehen.

Kommunale Gegenmacht

Die grünen Änderungsvorschläge zielen deshalb auf eine andere Gewichtung in der Zusammensetzung des Verwaltungsrats. Statt eines reinen BeamtInnenzirkels schwebt ihnen eine Durchmischung vor: sechs von 13 VertreterInnen sollen die beiden Gemeinden, das künftige Gemeindegewerkschaft "ProSud" so-

wie die Zivilgesellschaft der Südreion vertreten. Außerdem müsse das Konzertierungskomitee zwischen Gemeinden, Staat und Agora bestehen bleiben, so die beiden Schöffen. Diese Form der Zusammenarbeit sei ausschlaggebend gewesen für den Erfolg der Planungsphase. Die Grünen verlangten, dass die BürgerInnenbeteiligung zusätzlich durch thematische Begleitgruppen gestärkt werde, und verwiesen dabei auf die erfolgreiche Praxis im Ruhrgebiet.

Nicht zuletzt betonte die Partei, dass Belval sicherlich die Rolle einer Lokomotive für die Region spielen sollte, man ob soviel geballter Kraft jedoch die übrigen Waggons, vor allem "Terre Rouge" nicht vergessen sollte.

In Differdingen, einem der hinteren Waggons, wolle die neue blau-schwarz-grüne Koalition endlich Bewegung in den lähmenden Stillstand um die Differdinger Brachen bringen, so der Schöffe Jeannot Logelin. Unter anderem solle auf dem "Plateau funiculaire" ein neues Ortszentrum mit Sekundarschule entstehen. Um hiervon abweichende Nutzungsvorhaben seitens der Arbed zu blockieren, fordern die Grünen, das "Plateau" als "Zone à études" umzuklassieren. In Verlegenheit geriet der neugebackene Schöffe allerdings bei der Frage nach Plänen der Gemeinde, dort einen Supermarkt anzusiedeln. Ob die Kraft der Ideen sich gegen den Druck der Wirtschaftsinteressen durchsetzen kann, das bleibt offen - nicht nur in Differdingen.

PROSTITUTION ET TRAITE

Cabarets: plus de contrôle?

Traite des femmes, suite et fin? Après une interpellation et de longues discussions en commission, le parlement a voté une motion consensuelle - maintenant, au gouvernement d'agir.

(rw) - Cela fait plus d'un an que le gouvernement avait été interpellé par le groupe des Verts au sujet de la prostitution et de la traite des femmes. Lors de ce débat en février 2001, Verts et socialistes avaient introduit une multitude de motions que le député Ben Fayot avait sauvées de la "guillotine" parlementaire en proposant de les transférer dans les commissions parlementaires afférentes. La semaine dernière, les commissions juridique et de l'égalité entre femmes et hommes ont présenté le fruit de leurs travaux sous forme d'une motion commune, signée par des membres de tous les groupes politiques représentés au parlement.

Les 14 mois ne se sont pas écoulés sans répercussions. D'une part, la commission jointe a eu plusieurs entrevues - forcées de l'ordre, ministres des classes moyennes, de la justice, du travail, Drop In - en entendant même, quelle audace, une prostituée. D'autre part, elle s'est appliquée à figurer une nouvelle motion, en reprenant et agaçant selon le principe du plus petit dénominateur commun des revendications contenues dans les anciennes. On peut presque s'étonner que nombre de propositions assez concrètes sont entrées dans le texte final adopté à l'unanimité au parlement. Car lors des réunions de la commission jointe, une coali-

tion ad hoc composée de parlementaires (essentiellement masculins) du DP et du ADR tentait à maintes reprises de diluer le texte, voire de faire passer à la trappe certaines revendications.

Parmi les points retenus dans la motion, le sujet de la protection des victimes de la traite occupe le plus d'espace. A l'exemple de la Belgique, le gouvernement est invité non seulement à créer un statut spécial pour les "victimes de la traite qui sont disposées à témoigner en justice contre leurs exploités" et de leur accorder le cas échéant une autorisation de séjour, mais aussi à leur offrir, par la création de structures d'accueil un abri et un accompagnement psychothérapeutique ainsi qu'une assistance juridique.

Impresarios honorables

Plus généralement, les parlementaires demandent une étude comparative du statut légal de la prostitution en Europe, notamment dans des pays aux systèmes totalement opposés comme les Pays-Bas respectivement la Suède. En attendant les conclusions, ils et elles ont formulé d'ores et déjà des améliorations du système actuel au Luxembourg. Une des revendications les plus importantes est certainement celle d'une réglementation spécifique de l'activité d'"agent artistique" pour les cabarets, plus communément

appelé impresario. Ces personnes qui jouent un rôle capital dans l'organisation des réseaux de prostitution (et en tirent énormément profit) n'ont jusqu'ici même pas de certificat d'honorabilité à fournir - alors que chaque cafetier y est tenu par la loi. Dans le même souci de transparence, les député-e-s ont souhaité l'introduction d'une "autorisation spéciale" pour l'exploitation d'un cabaret, encadrée par des conditions strictes et contrôlées. Un système d'information obligatoire dans les ambassades pour les personnes qui sollicitent un visa d'artiste, un renforcement des effectifs policiers pour les affaires de proxénétisme ainsi qu'une meilleure concertation des forces de l'ordre en ce qui concerne la collecte de données sur le milieu complètent l'arsenal de revendications, qui attendent maintenant d'être transposées par le gouvernement.

Parmi les nombreuses demandes qui n'ont pas été reprises dans la motion de consensus, il y en a cependant deux de taille: comme le déplorait la députée socialiste Lydie Err, le système des autorisations de séjour spéciales pour artistes n'est pas remis en question; de même la revendication principale des Verts, à savoir un réel statut de travail pour les artistes oeuvrant dans les cabarets, n'a pas été retenue. Ceci paraît essentiellement dû à l'opposition du ministre du Travail et de l'Emploi, pour qui la vision de prostituées défilant aux bureaux de l'ADEM semble scandaleuse.

